

## PROGRAMME DE FORMATION

### Objectifs de la formation :

- Répondre à l'obligation réglementaire concernant l'obtention du certificat de Conseiller à la sécurité (A.D.R., § 1.8.3),
- Maitriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, pour les classes 2 à 9 (hors classe 7)
- Connaitre le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- Mettre le candidat en condition d'examen en vue de l'obtention de son certificat de Conseiller à la sécurité.

**Durée : 8 jours**

**Pré-requis :** Niveau fin de scolarité minimum

**Public concerné :** Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de conseiller à la sécurité - classe 2 à 9 (sauf classe 1 et 7) pour le transport des marchandises dangereuses par voies terrestres.

### Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Pédagogie active s'appuyant sur la manipulation de la réglementation ADR,
- Livret stagiaire individuel,
- Mise à disposition de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,

### Encadrement :

- Stage animé par un formateur BVT qualifié.

### Modalités d'évaluation de la formation :

- Exercices pratiques de mise en situation d'examen permettant d'évaluer la maîtrise de la réglementation ADR et de l'Arrêté TDM

### Validation de la formation :

- Remise d'une attestation de suivi de stage.

### Programme et durée de la formation :

Le stage se déroule sur une durée de 8 jours, à raison de 7h00 par jour. Durée totale du stage : 56 heures.

Chaque session de formation est composée de 2 parties :

- Partie théorique : Tronc commun de formation - 5 jours.
- Partie pratique : Mise en condition d'examen - 3 jours.

Chaque participant s'inscrit de manière simultanée sur les 2 parties.

PARTIE THEORIQUE				
JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
Présentation des stagiaires et du formateur Le CSTMD : rôle, tâches, moyens et objectifs Les Réglementations TMD : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ADR : Présentation - Structure</li> <li>• Arrêté TMD : Présentation / Structure</li> </ul> Autorités compétentes	<b>Partie 3</b> : Liste des M.D. (suite) <b>Exercices</b> : utilisation du tableau A <b>Partie 4</b> : Dispositions relatives aux emballages <b>Exercices</b> : Utilisation des emballages	<b>Partie 6</b> : (suite) Construction des citernes et aux épreuves qu'elles doivent subir <b>Exercices</b> : construction et épreuves des citernes	<b>Partie 5</b> : (suite) Documentation <b>Exercices</b> : rédaction de documents de transport	<b>Approfondissement et validation des connaissances</b> <b>Exercices</b> <b>Études de cas sur les thèmes</b> : Classement d'une matière dangereuse Expédition de colis : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exemptions</li> <li>• Emballage en commun</li> <li>• Dispositions spéciales</li> </ul>
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
<b>Partie 1</b> : Dispositions générales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exemptions</li> <li>• Définitions</li> <li>• Responsabilités</li> </ul> <b>Exercices</b>	<b>Partie 4</b> : Dispositions relatives aux citernes. <b>Exercices</b> : Utilisation des citernes <b>Partie 6</b> : Construction des emballages, des GRV, des grands emballages et aux épreuves qu'ils doivent subir	<b>Partie 6</b> : (suite) Construction des citernes et aux épreuves qu'elles doivent subir <b>Exercices</b> : construction et épreuves des citernes	<b>Partie 7</b> : Dispositions concernant les conditions de transport, le chargement, déchargement et la manutention <b>Exercices d'application</b>	<b>Exercices : études de cas (suite)</b> Classe 2 : Spécificités Expédition en colis / GRV : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction des emballages</li> <li>• Choix de l'emballage</li> <li>• Conditionnement</li> </ul> Expédition en citerne
Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
<b>Partie 2</b> : Classification <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralités</li> <li>• Classement des échantillons</li> <li>• Tableau de prépondérance</li> </ul> <b>Exercices</b> : Classement	<b>Partie 6</b> : (suite) Construction des emballages, des GRV, des grands emballages et aux épreuves qu'ils doivent subir	<b>Partie 5</b> : Procédures d'expédition. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralités</li> <li>• Marquage &amp; étiquetage des colis</li> </ul> <b>Exercices</b> : marquage & étiquetage des colis	<b>Partie 8</b> : Prescriptions relatives aux équipages, équipement et exploitation des véhicules et documentation <b>Exercices d'application</b>	<b>Exercices : études de cas (suite)</b> Expédition : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents</li> <li>• Équipements</li> <li>• Signalisation</li> <li>• Tunnels</li> </ul>
Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
<b>Partie 3</b> : Liste des M.D.	<b>Exercices</b> : marquages des emballages et des GRV	<b>Partie 5</b> : (suite) Placardage et signalisation <b>Exercices</b> : placardage & signalisation des véhicules	<b>Partie 9</b> : Prescriptions relatives à la construction et agrément des véhicules	Conseils pour l'examen Modalités de l'examen

**CONSEILLER A LA SECURITE**  
**PREPARATION A L'EXAMEN INITIAL**  
**POUR LES CLASSES 2 A 9 (SAUF 1 ET 7)**

---

<b>PARTIE PRATIQUE : MISE EN CONDITION D'EXAMEN</b>		
<b>JOUR 6</b>	<b>JOUR 7</b>	<b>JOUR 8</b>
QCM : 50 questions Durée : 2h30 heures	QCM : 50 questions Durée : 2h30 heures	QCM : 50 questions Durée : 2h30 heures
<b>Pause</b>	<b>Pause</b>	<b>Pause</b>
Correction du QCM Durée : 1h00	Correction du QCM Durée 1h00	Correction du QCM Durée 1h00
<b>Déjeuner</b>	<b>Déjeuner</b>	<b>Déjeuner</b>
Étude de cas Durée : 2 heures.	Étude de cas Durée : 2 heures	Étude de cas Durée : 2 heures
<b>Pause</b>	<b>Pause</b>	<b>Pause</b>
Correction de l'étude de cas Durée : 1h00	Correction de l'étude de cas Durée : 1h00	Correction de l'étude de cas Durée : 1h00